

uvex

Formation opticien

LUNETTES DE PROTECTION A LA VUE

Le groupe uvex : 90 ans d'histoire

Société familiale allemande fondée en 1926 par Philip Winter dans le domaine de l'optique

Siège social : Fürth (Allemagne)



Domaines d'activités : fabricant d'équipements de protection pour le sport, les loisirs et le travail de la tête aux pieds (lunettes, protection auditive, protection respiratoire, casques, gants de protection, chaussures de sécurité, vêtements de protection et de travail)

CA 2017/2018 groupe uvex : 453 Mio Euro dont 334 Mio € pour la partie Safety

Nombre de collaborateurs Monde : 2700

Nombre de collaborateur France: environ 40 (services commerciaux, logistiques et administratifs)

uvex : le spécialiste de la protection des yeux



LUNETTES DE PROTECTION
AFOCALES



LUNETTES DE PROTECTION
A LA VUE



LUNETTES DE PROTECTION
LASER

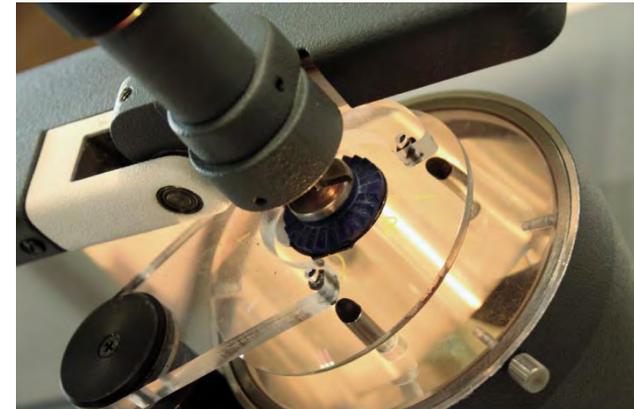
Découvrez uvex en vidéo : <https://youtu.be/aWAwGLSz4a8>

Protection des yeux

uvex développe dans son laboratoire et fabrique à Fürth les lunettes de protection et les traitements associés.

Savoir-faire spécifiques:

- Fabrication des lunettes de protection afocales dans ses propres usines en Allemagne
- Développement et fabrication de lunettes de protection laser à Fürth
- **Lunettes à verres correcteurs :**
 - Fabrication à Fürth pour les marchés allemands, autrichiens et d'Europe de l'Est
 - Partenariat avec le verrier **optiswiss** (Bâle, Suisse) pour la fabrication des verres correcteurs et le montage pour l'Europe de l'ouest (excepté Allemagne et Autriche)



MADE IN GERMANY 



Sommaire

- Lunettes de protection à verres correcteurs, pourquoi faire ?
- Les différences: lunettes de protection / lunettes de vue
- Normes, méthodes d'essai, marquage
- Matériaux oculaires
- Vidéo: test d'impact
- Types de verre, types de foyer
- Paramètres de centrage
- Supports d'aide à la vente uvex



Des lunettes de protection à la vue?

pourquoi faire

Lunettes de protection à la vue

- La solution optimale pour se protéger contre les accidents des yeux pour les porteurs de lunettes de vue sur leur lieu de travail
- Adaptation de la correction aux exigences de vision sur le lieu de travail
- Réduction des risques liés au port d'une surlunette (maintien, qualité de vision)
- Meilleure acceptation du port de la protection grâce à l'amélioration du confort et à la bonne qualité de vision
- **Les lunettes de vue personnelles n'offrent que peu de protection par leur forme moins couvrante et leur moindre résistance mécanique**



**Quelles sont les différences
entre
une paire de lunettes de protection à la vue
et
une paire de lunettes de vue classique?**

Norme EN 166

Les lunettes de protection à la vue répondent aux exigences de la norme

EN 166 – Protection individuelle de l'œil - Spécifications

Les montures et les oculaires sont testés, certifiés et marqués selon cette norme.

Les produits uvex sont conformes aux exigences du règlement européen 2016/425 relatif aux EPI.

Les valeurs de correction tout comme le type de verre d'une lunette de protection à la vue peuvent être identiques aux lunettes de vue personnelles.

Les matériaux des oculaires sont cependant modifiés afin de répondre aux exigences de résistance mécanique de la norme.

Norme EN 166

La norme européenne EN 166 définit des exigences obligatoires et des exigences optionnelles :

- **Exigences obligatoires (par ex. La résistance mécanique)**
- **Exigences additionnelles (par ex. Protection contre les projections)**
- **Exigences optionnelles (par ex. Résistance à la détérioration des surfaces)**

Selon le type de protecteurs des yeux, plusieurs exigences peuvent être testées et certifiées.
Le protecteur sera marqué selon ses performances.

Les lunettes de protections à la vue sont marquées selon la norme EN 166.
Attention la monture **et** les oculaires sont marqués !

Le fabricant doit pouvoir fournir la déclaration de conformité sur demande !

Exigences de base selon EN 166

Marquage sur la monture et l'oculaire

Exigences de base selon EN 166

Résistance mécanique

S	Solidité renforcée
F	Impact à basse énergie (45 m/s)
B	Impact à moyenne énergie (120 m/s)
A	Impact à haute énergie (190 m/s), visière uniquement

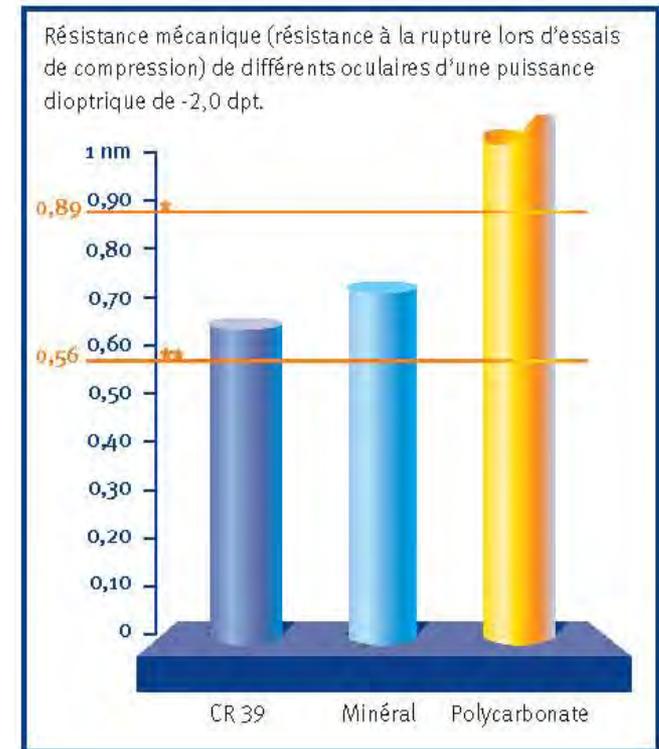
Résistance mécanique selon la norme EN 166

- **Solidité renforcée**

→ Test de la chute de bille
test de résistance au choc de l'oculaire et de la lunette complète, produit par une bille en acier de diamètre 22 mm et de masse 43 g tombant d'une hauteur de 1,30 m
Symbole: **S**

- **Résistance aux chocs de faible énergie**

→ Bille d'acier de 0,88g projetée à une vitesse de 45 m/s (=162km/h) sur l'oculaire et sur la lunette complète. (0,88g),
Symbole: **F**

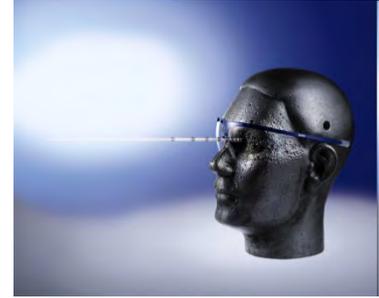


Le risque mécanique selon EN 166

Qu'est ce qu'un impact à 45 m/s ?

**Rendez-vous sur le site web uvex RX
pour découvrir les vidéos dans la rubrique Conseil Verres / matériaux**
https://www.uvex-safety.com/uvex_app/uvex-rx/?lang=fr

Le risque mécanique selon EN 166



Qu'est ce qu'un impact à 45 m/s (ou 162 km/h) ?

Marquage F

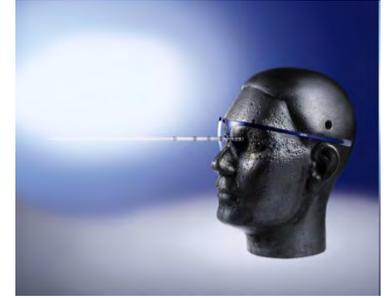


• lunette oculaire en verre minéral



• lunette oculaire en CR39

Le risque mécanique selon EN 166



Qu'est ce qu'un impact à 45 m/s (ou 162 km/h) ?

Marquage F

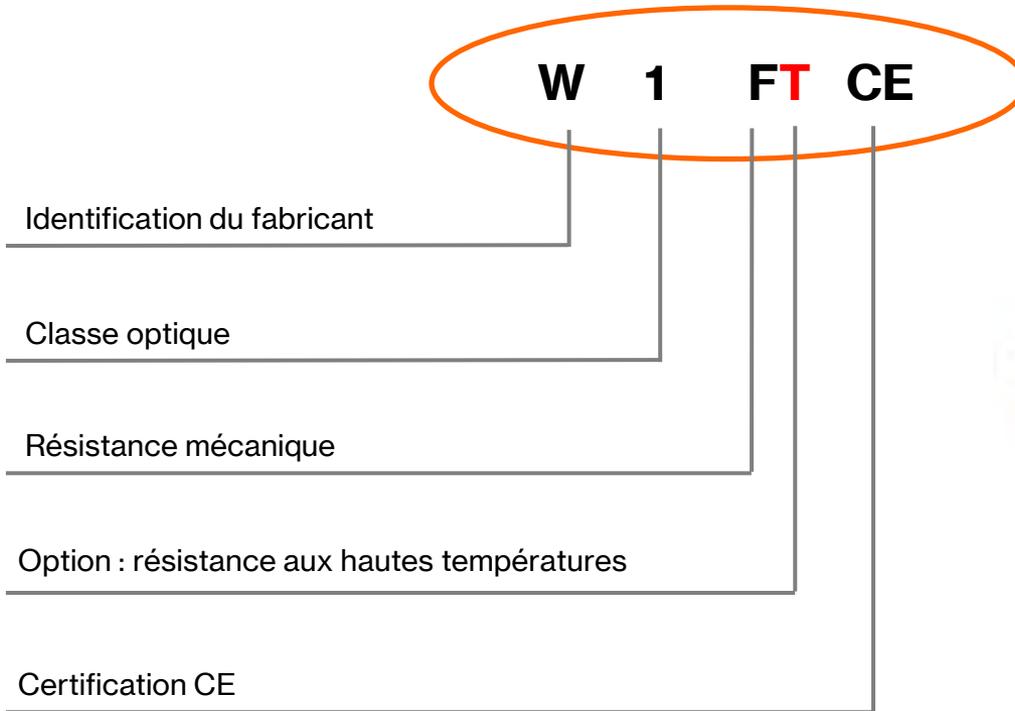


- lunette oculaire en PC



- lunette oculaire en TRIVEX

Marquage de l'oculaire



!! Attention !!

Le marquage T est optionnel
Toutes les montures n'offrent pas cette résistance

Marquage de la monture

W 166 FT CE

Identification du fabricant

Numéro de la norme

Résistance mécanique

Option : résistance aux hautes températures

Certification CE



!! Attention !!

Le marquage T est optionnel
Toutes les montures n'offrent pas cette résistance



Si les oculaires et la monture ont des niveaux de résistance mécanique différents, la lunette sera toujours certifiée selon le niveau le plus bas !

Exemple:

Marquage monture

W 166 FT CE



W 1 S CE

Marquage oculaire



Pour cette lunette, le marquage est donc **S**

**Quels matériaux sont utilisés
pour les oculaires?**

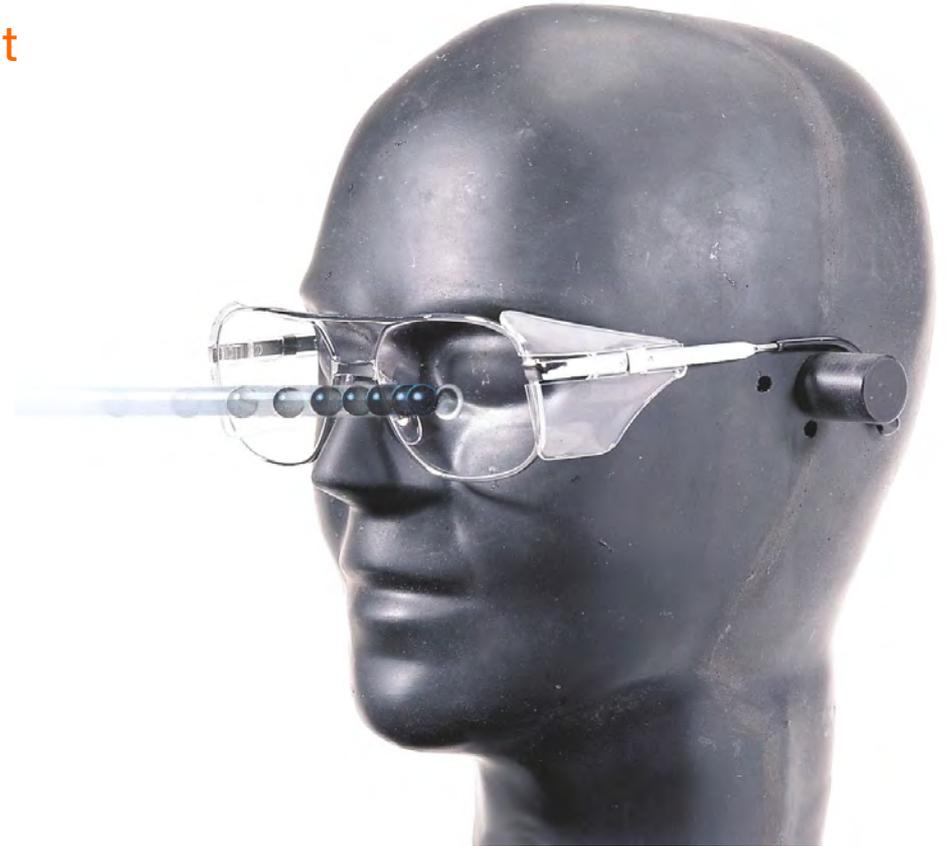


Quels matériaux dois-je conseiller ?

Matériaux disponibles pour les oculaires

Les matériaux suivant sont utilisés en fonction des domaines d'application et des exigences de protection :

- Verre minéral
- CR 39™, « plastique »
- Matériaux plastiques à indice de réfraction élevé (HI 1,6 – 1,67)
- Polycarbonate
- Trivex™



Guide de choix des matériaux

- Visiter notre site uvex RX disponible pour mieux sélectionner le matériau adapté à votre besoin
https://www.uvex-safety.com/uvex_app/uvex-rx/?lang=fr

Comparatif entre les différents matériaux des oculaires

MATERIAU DE VERRES	SPECIFICATION			CERTIFICATION / MARQUAGE			APPLICATION / PROTECTION OFFERTE				
	Poids spéc. g/cm ³	Indice de réfraction	Nombre Abbe	Fabricant	Classe de qualité optique	Résistance mécanique	Résistance aux produits chimiques	Résistance aux éraflures	Résistance la charge mécanique	Durété de la surface	
Verres en matière plastique											
Verre CR39 de sécurité modifié	1,3	1,5	58	W	1	S	++	++	+	+ Couche dure optionnelle	
High Index 1.60	1,33	1,6	42	W	1	S	++	++	+	++ Couche dure incluse	
High Index 1.67	1,4	1,67	32	W	1	S	++	++	+	++ Couche dure incluse	
Polycarbonate	1,2	1,59	30	W	1	F	+	++	+++	++ Couche dure incluse	
Trivex	1,1	1,53	46	W	1	F	+++	++	+++	++ Couche dure incluse	
SILICATE											
Verre dur de sécurité modifié, endurci		2,5 Verre crown pour lunettes – le verre endurci est plus lourd!	1,52	59	W	1	S	+++	+	+++	

Comparatif des matériaux

	Verre minéral	CR39 durçi	PC	Trivex
poids	lourd	léger	Très léger	Extrêmement léger
Indice de réfraction	1,52	1,5 Option HI 1,6 / HI 1,67	1,59	1,53
Résistance à la rayure	Haute	Réduite, option renforcée	Bonne	Bonne
Domaines d'utilisation				
tournage, fraisage	Sous condition	Sous condition	adapté	adapté
Produits chimiques	Adapté	Adapté	Sous condition	Très bien adapté
laboratoire	Adapté	Adapté	Sous condition	Très bien adapté
Meulage, soudage	Pas adapté	Adapté	Très bien adapté	Très bien adapté
poussières	Très bien adapté	Adapté	Bien adapté	Bien adapté
Marquage selon la norme	W1S DIN	W1S DIN	W1F DIN	W1F DIN

Questions importantes à poser au client:

A quels risques êtes-vous confrontés ? Décrivez votre lieu de travail.
Le choix du matériau se fait en fonction des risques potentiels !

remarque: en cas de hauts risques mécaniques dus à des particules projetées
→ toujours proposer **PC** ou **Trivex** !

Verre minéral

Marquage : S

Avantages:

- surface très résistante à la rayure
- adapté aux travaux de peinture et aux produits chimiques
- adapté aux environnements très poussiéreux sans risque d'impact fort

Inconvénients:

- lourd, peu adapté aux corrections > +/- 4,0 dpt.
- présente des impacts dus aux étincelles de soudure, travaux de meulage
- Implosion en cas de projections de métal en fusion

CR 39 durçi

Marquage : S

- poids réduit (40% plus léger que le verre)
- adapté aux travaux de peinture et aux produits chimiques
- faible résistance aux étincelles de soudure
- bonne résistance à la rayure avec l'option anti-rayure renforcé pour CR39

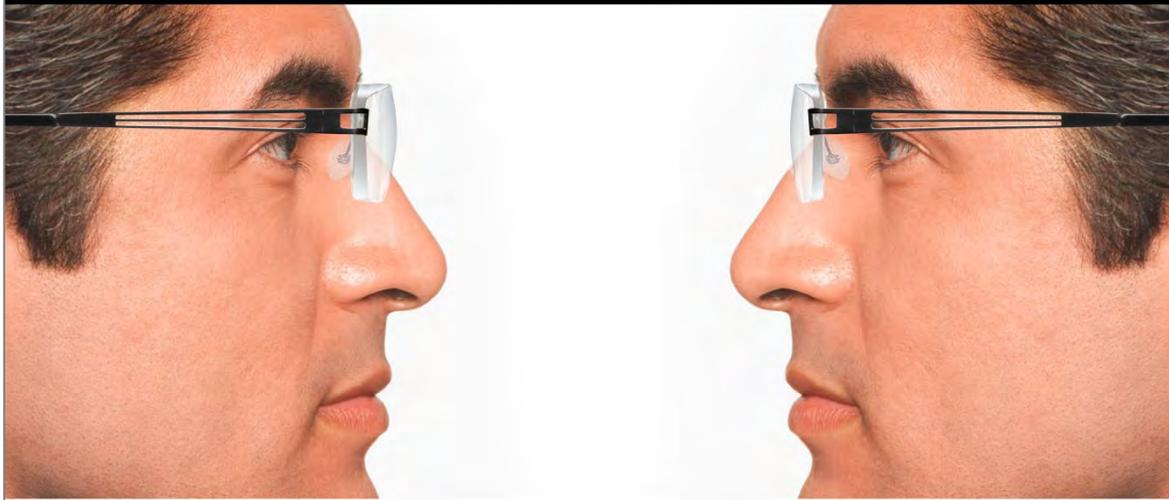
A conseiller en cas de fortes corrections : géométrie antérieure sphérique

- disponible en hauts indices de réfraction
 - HI 1,6
 - HI 1,67

→ **Ne pas proposer** en cas de risques de projection à haute vitesse

Fortes corrections

retour
Material-Index
uvex



	+6	1.53 – Trivex	+6
	+7	1.59 – Polycarbonate	+7
	+8	1.60 – High Index	+8
1.50 – CR 39	+9	1.67 – High Index	+9
1.52 – Verre trempé	+10		+10
1.53 – Trivex			

Pour les corrections au-delà de +/- 4,0 dpt nous proposons des verres à Haut Indice de réfraction 1,60 ou 1,67.

Nous pouvons réaliser (après étude) des verres jusqu'à +13,0 dpt et -14,5 dpt dans le plus grands méridiens cyl. +/- 8,0 dpt sans surcoût.

Simulateur d'épaisseur sur le site uvex RX : https://www.uvex-safety.com/uvex_app/uvex-rx/02_04.php

Polycarbonate (PC)

- Haute résistance mécanique
- Poids réduit, peut aussi être conseillé en cas de fortes corrections
- Bonne résistance à la rayure

- Résistance réduite aux produits chimiques ...
- ...n'est donc pas adapté aux montures sans bord !

Trivex™

- Très haute résistance mécanique
- Poids réduit, peut aussi être conseillé en cas de fortes corrections
- Excellentes qualités optiques
- Très bonne résistance aux produits chimiques
- Très bonne résistance à la rayure
- Le matériau d'oculaire le plus polyvalent , mais un peu plus cher

- Obligatoire avec les montures percées

Synthèse marquage / matériaux

Matériaux	Résistance mécanique	Marquage
Verre minéral trempé	S – solidité renforcée	W 1 S CE
CR 39™	S – solidité renforcée	W 1 S CE
Verres à haut indice	S – solidité renforcée	W 1 S CE
Polycarbonate PC	F – Impact à basse énergie (45 m/s)	W 1 FT CE
Polycarbonate PC ⁺	B – Impact à moyenne énergie (120 m/s)	W 1 BT CE
Trivex™	F – Impact à basse énergie (45 m/s)	W 1 FT CE

Types de foyers

- Unifocal
- Bifocal
- Progressifs
- Verres de confort (de proximité)
- Verres uvex HD

Verres progressifs uvex

Pour uvex, les verres progressifs des lunettes de protection doivent apporter le même confort que les verres progressifs utilisés pour les lunettes personnelles. Tous nos verres disposent de la technologie Free Form.

Les verres progressifs uvex utilisent la même géométrie que les verres progressifs d'**optiswiss** et permettent d'offrir aux salariés des verres progressifs d'une qualité rarement atteintes sur les lunettes de protection à la vue.

Verres progressifs uvex

Verres progressifs

uvex



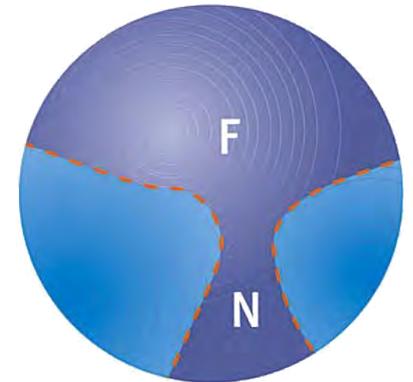
Les verres progressifs ont pour but de permettre de voir net à toutes les distances. Cet objectif engendre obligatoirement des zones d'aberrations latérales qui seront plus ou moins réduites en fonction de la technologie utilisée.

uvex utilise la technologie free form de façon à optimiser les transitions entre les visions à différentes distances et ces zones d'aberrations.

Types de verres progressifs

Standard

- Vision normale de près et de loin
- Zone progressive longue et étroite
- Laboratoire **optiswiss** (géométrie du PX classic) :
 - longueur de progression 14 mm
 - hauteur de montage 18 mm

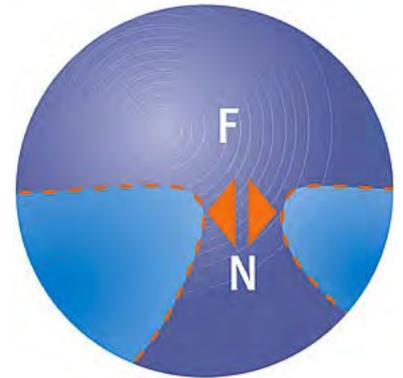


Types de verres progressifs

Pro Work

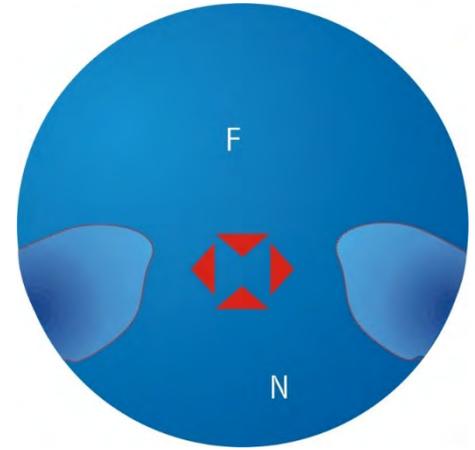
- Vaste champ de vision de loin
- Zone progressive large
- Vision de près améliorée autorisant un champ élargi
- Laboratoire **optiswiss** (géométrie du Be4y HD 0) :
 - longueur de progression 14 mm
 - hauteur de montage 18 mm

- Les paramètres standards suivants sont pris en compte (ils sont personnalisés pour les verres Optima) :
 - Distance verre –œil : 14,5 mm
 - Cambrure monture : 5°
 - Angle pantoscopique : 9°
 - Distance de lecture : 380 mm



Types de verres progressifs

Optima : gamme entièrement personnalisée destinée aux personnes ayant des paramètres différents de la norme



- Dernière génération de verres progressifs personnalisés
- Zone progressive intégrée à l'intérieur offrant une vision considérablement améliorée (conception de surface inversée)
- Élargissement du champ de vision dans tous les cas d'utilisation
- Réduction importante de l'astigmatisme
- Très faible distorsion du champ de vision périphérique
- Confort immédiat, même pour les nouveaux utilisateurs
- Laboratoire **optiswiss** (géométrie du Be4y HD 5) :
 - longueur de progression 10, 11, 12, 13, 14, 15 ou 16 mm
 - hauteur de montage 14, 15, 16, 17, 18, 19 ou 20 mm
- **Nécessité de mesurer différents paramètres individuels (distance verre-oeil, cambrure monture, angle pantoscopique, distance de lecture)**

Verres de proximité

Une vision de près stable et une large zone de vision intermédiaire.

Recommandés pour les jeunes presbytes souhaitant bénéficier d'une vision plus confortable que ce soit pour la lecture ou sur écran.

Ne se substituent pas aux verres progressifs toute distance

Verres de proximité Nahcomfort Standard & Optima

- **Type A:**
 - Dégression^{**}: 0,75 dpt.
 - Age: moins de 50 ans
- **Type B:**
 - Dégression^{**}: 1,25 dpt.
 - Age: entre 50 et 55 ans
- **Type C:**
 - Dégression^{**}: 1,75 dpt.
 - Age: plus de 60 ans



^{**} Dégression: Réduction de la valeur de la dioptrie en partant de la vision de près vers le haut du verre.

Verres de proximité ou de confort



Les verres de confort conviennent essentiellement au travail sur ordinateur.

La présence de zones de correction invisibles soulage le cristallin pour la vision de près et intermédiaire et facilite l'adaptation.

Dans de nombreux autres environnements de travail, le besoin de vision se limite à **la zone directement située devant les yeux ou à quelques mètres seulement (jusqu'à 4 m env.)**.

Les verres de confort offrent une solution alternative pratique, si les verres de protection correcteurs ne sont utilisés qu'aux postes de travail et ne nécessitent pas de vision à distance (> 5 m).

Verres de proximité

Standard

- Laboratoire **optiswiss** (géométrie du Room 7) :
 - hauteur de montage 18 mm
- Laboratoire Allemagne : 17 mm

Optima

- Laboratoire **optiswiss** (géométrie du Nearis Office, Reader ou Desk) :
 - hauteur de montage 18 mm
- Laboratoire Allemagne : 17 mm

Verres uvex anatomic pour montures sport

Les montures uvex RX sp offrent une excellente protection dans un design sport. La protection latérale optimale est assurée par des oculaires incurvés et des montures larges. **Grâce à cette technologie d'oculaires, nous pouvons équiper en verres galbés des personnes qui ne pourraient normalement pas compte tenu de leurs corrections.**

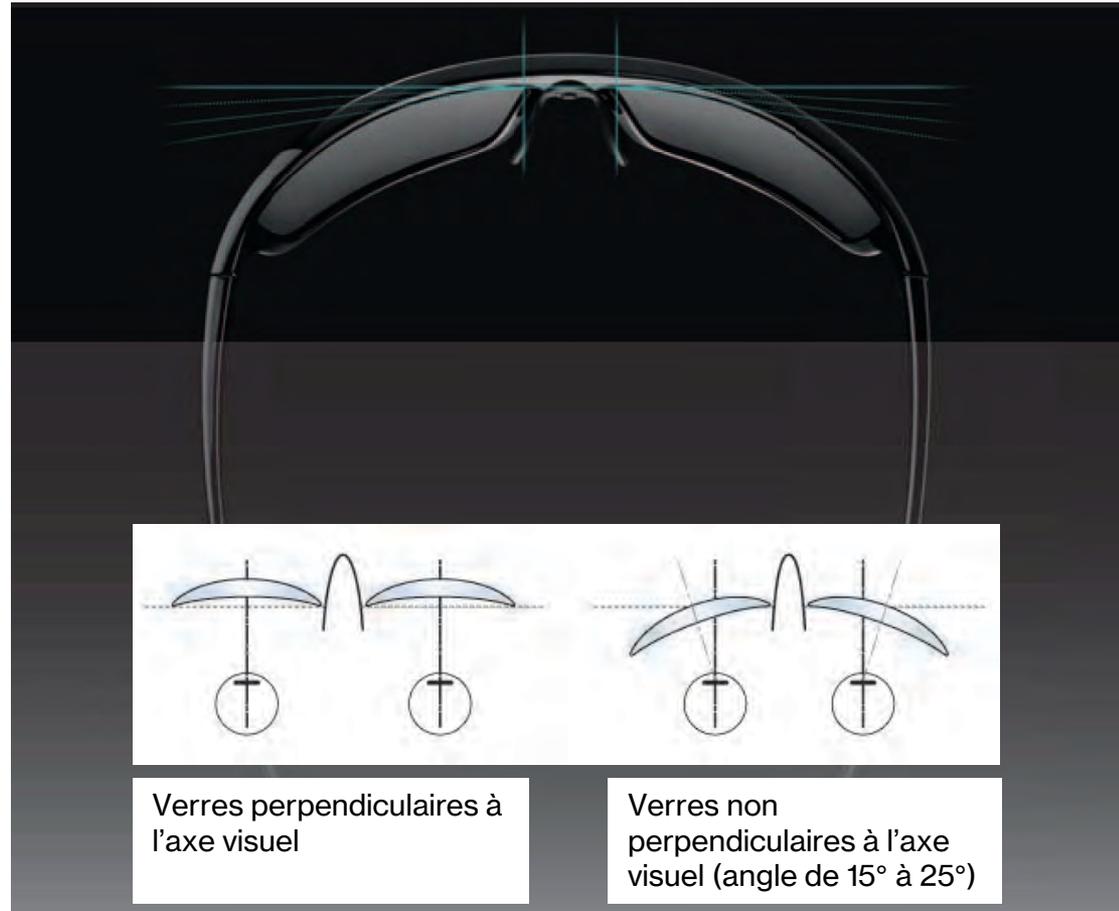
Corrections maximales : +/- 5,0 dpt., cyl. 2,0

Ecart pupillaire minimum 32 mm



Verres anatomic

- Les verres galbés imposent des contraintes particulières en matière de réfraction.
- Par rapport à des lunettes classiques, l'inclinaison du verre devant les yeux est différente. Elle peut engendrer des aberrations optiques.
- Ces aberrations sont compensées par un calcul et une fabrication ultra-moderne spécifiques.
- Base optiswiss : **verres sportsline**



Sans verres anatomic sur des montures galbées

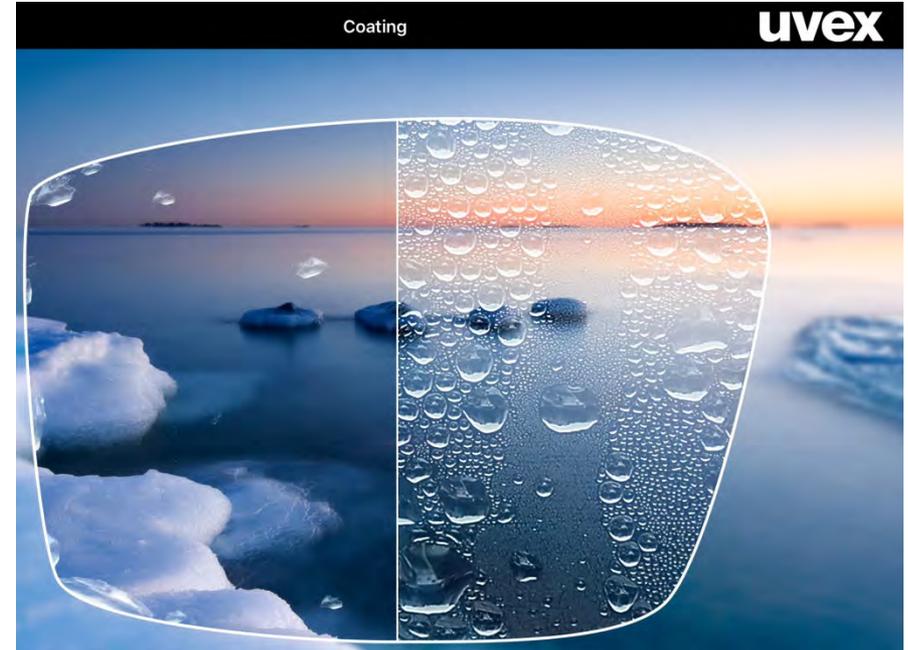


Avec des verres anatomic



Les zones latérales sont parfaitement nettes.

Traitement antireflets



uvex propose un traitement antireflets complet qui associe :

- une couche durcie ultra-résistante,
- un traitement super antireflets,
- une couche easy-clean pour faciliter le nettoyage
- et un traitement antistatique.

Teintes sur CR39 : % d'absorption



Brun 12%



Brun 25%



Brun 50%



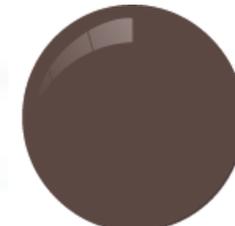
Brun 65%



Brun 75%



Brun 85%



Brun 93%



Gris 12%



Gris 25%



Gris 50%



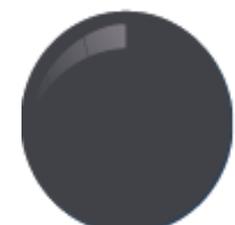
Gris 65%



Gris 75%



Gris 85%



Gris 93%



Noir 12%



Noir 25%



Noir 50%



Noir 65%



Noir 75%



Noir 85%



Noir 93%

Teintes sur PC : % d'absorption



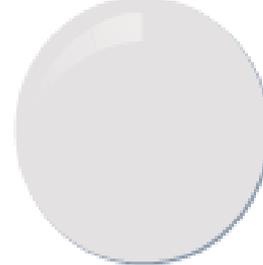
Brun 12%



Brun 25%



Gris 12%



Gris 25%



Noir 12%



Noir 25%

Catégorie	Utilisation	Teintes Optiswiss (exemples)	Absorption	Norme DIN EN 8980-3 Transmission maximale autorisée des UV-A
	Intérieur Nuageux	<ul style="list-style-type: none"> Teintes standard unies 12% Teintes Light (filtre) < 14% P500, Night Vision Trans. brun / gris (état clair) 	0 à 19%	81 à 100%
	Léger. nuageux < 75% Non adapté à la conduite de nuit	<ul style="list-style-type: none"> Teintes standard unies 25% Teintes standard dégradées 25/10% et 50/10% Tropical Sun Sahara Sun 	20 à 56%	44 à 80%
	Ensoleillé Non adapté à la conduite de nuit	<ul style="list-style-type: none"> Teintes standard unies 65% et 75% India Sun Amazone Sun DriveWear (état clair) TVX 153 Photo Copper (état clair) TVX 153 Photo Polar gris (état clair) 	57 à 81%	19 à 43%
	Fortement ensoleillé, mer, montagne Non adapté à la conduite de nuit	<ul style="list-style-type: none"> Teintes standard unies 85% Teintes standard dégradées 85/10% et 85/30% Canyon Sun Blue Driver Polar brun, gris, vert Sun brun, gris, vert 	82 à 92%	4 à 9%
	Fortement ensoleillé, mer, glacier Non adapté à la conduite en général	<ul style="list-style-type: none"> Teintes standard unies 93% Sun Brun 95% 	93 à 97%	1.5 à 3.5%

uvex UV blue protect



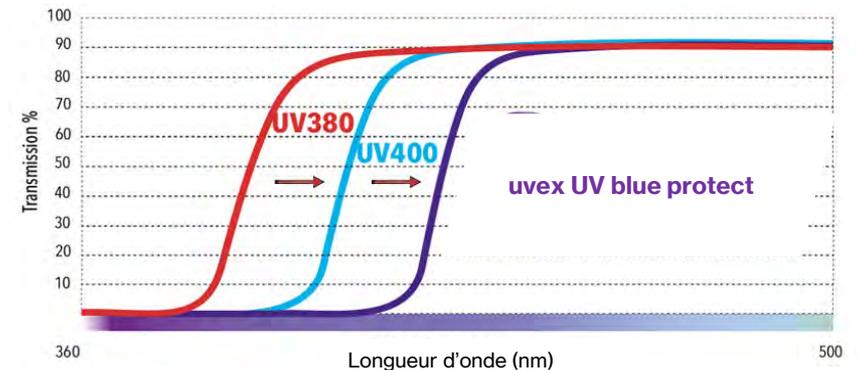
https://www.uvex-safety.com/uvex_app/uvex-rx/02_10.php

uvex UV blue protect

- Absorption des rayons UV et réduction de la lumière bleue
- Absorption dans la matériau de l'oculaire, disponible en **PC et ORGA HI 1,67**
- L'oculaire offre une protection UV à 100% jusqu'à 400 nm
- Le matériau UV blue protect absorbe la lumière jusqu'à 410 nm quasiment complètement et réduit la transmission de 410 à 420 nm de 86%

Avantages

- Contrastes renforcés
- Filtre la lumière bleue
- Protection UV à 100%, marquage 2C-1,2
- Réduit les risques de DMLA
- Réduit la fatigue oculaire



uvex UV blue protect

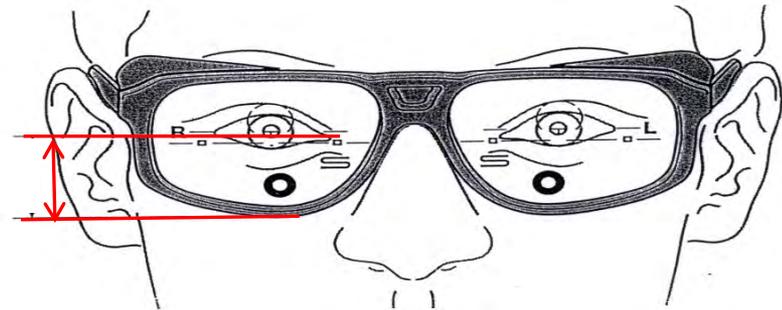
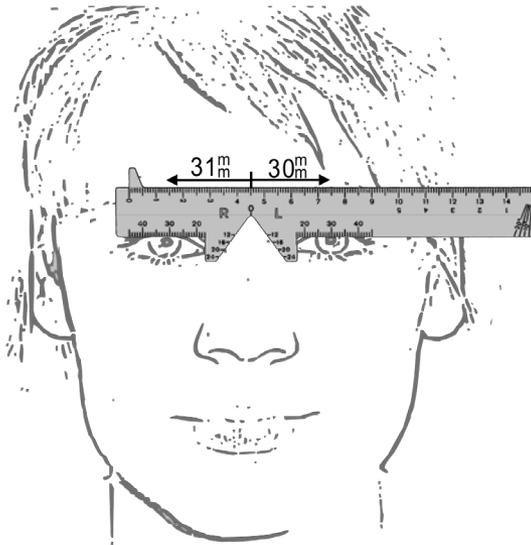
- Uniquement disponible à Fürth
- Disponible uniquement en PC et ORGA 1,67
- Supplément de 60€

Spécificités des paramètres de centrage



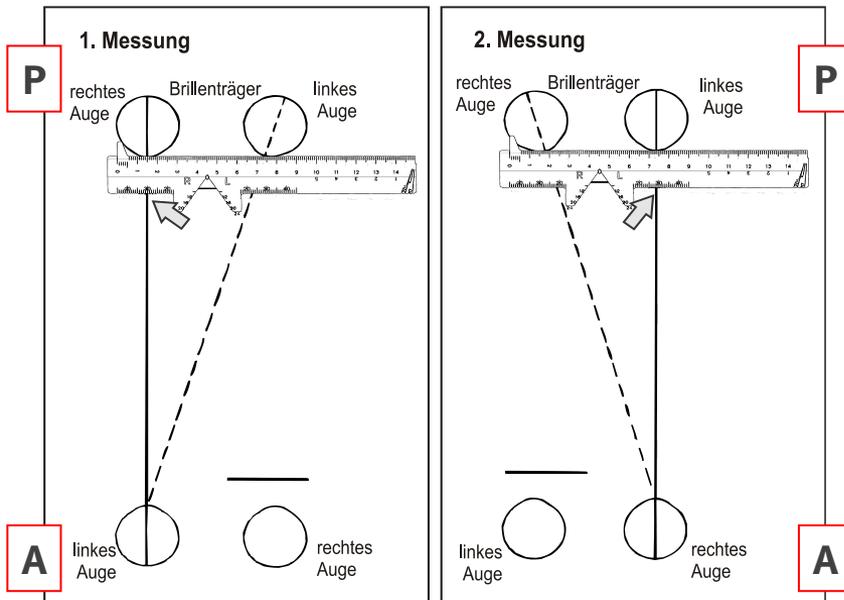
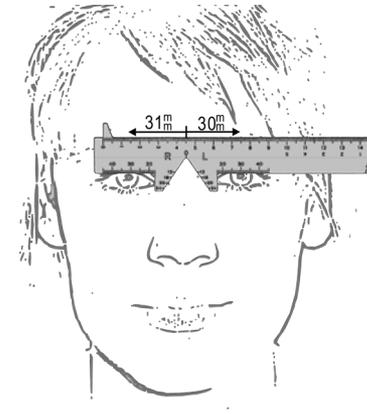
Paramètres de centrage des oculaires

- Les oculaires doivent être positionnés de façon à ce que le porteur regarde au niveau de son centre optique
- Les mesures des écarts pupillaires et de la hauteur sont nécessaires pour définir la position du centre optique.
- Les mesures se font pleine pupille.



Distance inter pupillaire, PD

Les écarts pupillaires doivent être mesurés pour chaque œil. Il s'agit de la distance entre le milieu de la base du nez et le milieu de chaque pupille.



- La distance entre A et P est env. La longueur d'un bras.
- Pour réaliser la mesure, A et P doivent être dans une position parallèle. (même hauteur, en position assise si nécessaire)
- Vision de P est (avec les deux yeux) directement orientée sur un œil de A (gauche ou droit)
- A peut aider et diriger l'axe de vision de P en plaçant un doigt à l'endroit où P doit regarder
- Afin d'éviter des erreurs de lecture A doit regarder avec un seul œil et droit devant.

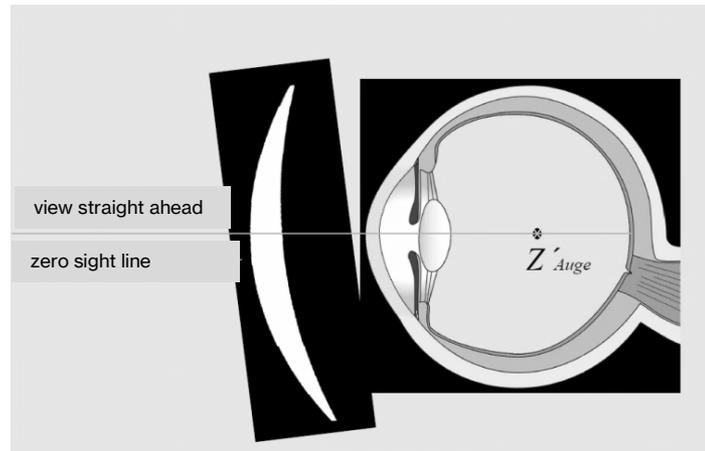
A= Personne réalisant la mesure, P = Porteur

Méthode de mesure de la hauteur spécifique

Ligne de vision zéro

Pour les lunettes de protection à la vue uvex, les paramètres de centrage sont pris à la ligne de vision zéro (**zero sight line**)

Le porteur doit avoir une position normale, détendue de la tête et du corps et l'axe de vision doit être droit et parallèle au sol.

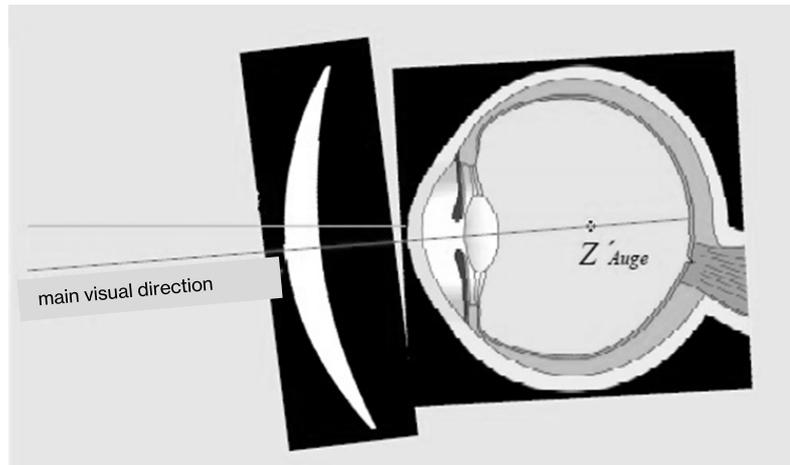


Méthode de mesure de la hauteur spécifique

Direction de vue principale (main visual direction)

Pour certains types de verres, les paramètres de centrage sont pris à la ligne de direction de vue principale.

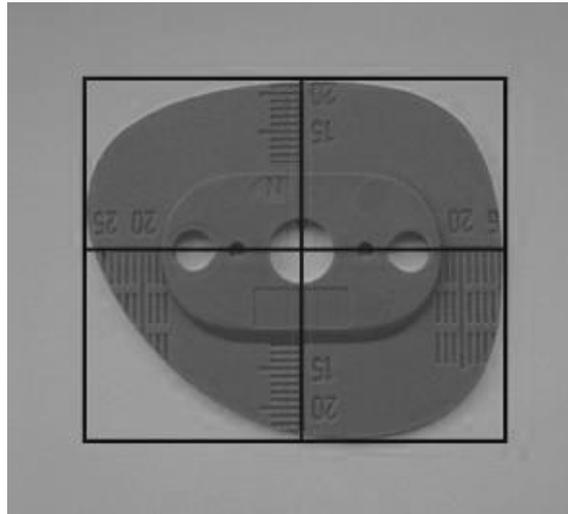
Le porteur doit avoir une position normale, détendue de la tête et du corps, et viser un point au sol situé à une distance de 8-10 m



Méthode de mesure de la hauteur spécifique

Systeme Boxing

Pour les lunettes de protection à la vue uvex, il est nécessaire de définir la hauteur spécifique selon le système boxing. Il s'agit de mesurer la hauteur entre la pupille et le niveau le plus bas de la monture.

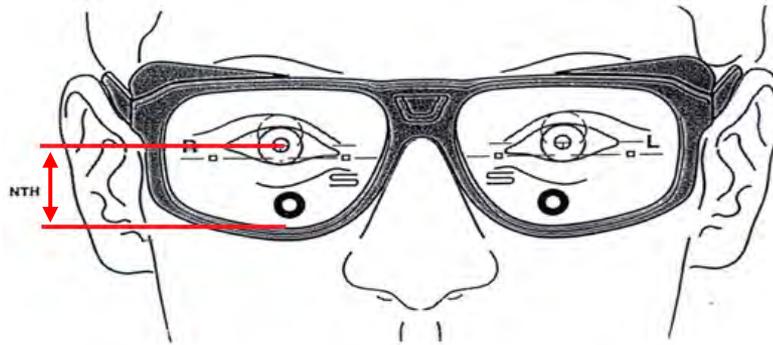


Paramètres de centrage – hauteur spécifique

Le point visuel doit être défini à la **ligne de vision zéro** *

Ceci est valable pour les oculaires des verres **progressifs, de Distance Confort et unifocaux « relax »**.

(* position normale, détendue de la tête et du corps , vision parallèle au sol)



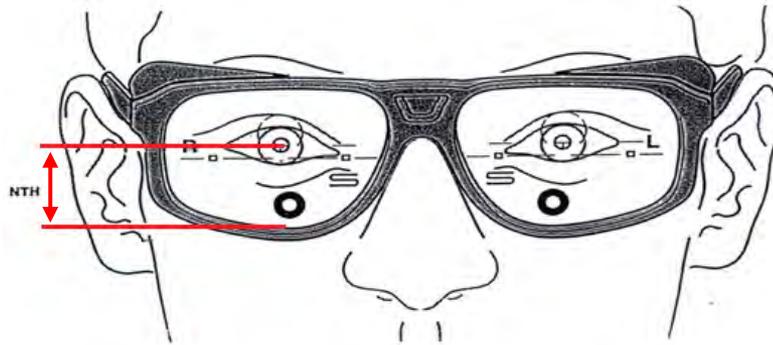
Distance entre le point le plus bas de la monture (système boxing) et le milieu de la pupille

Paramètres de centrage – hauteur spécifique

Le point visuel doit être défini **à la direction de vue principale ***

Ceci est valable pour les verres **unifocaux, unbifocaux HD, verres de proximités Standard et Optima.**

(* position normale, détendue de la tête et du corps , vision d'un point ai sol situé à une distance de 8-10 m)



Distance entre le point le plus bas de la monture (système boxing) et le milieu de la pupille

Paramètres de centrage – hauteur spécifique

La hauteur du segment doit être définie à la ligne zéro *. Ceci est valable pour les verres **bifocaux**.

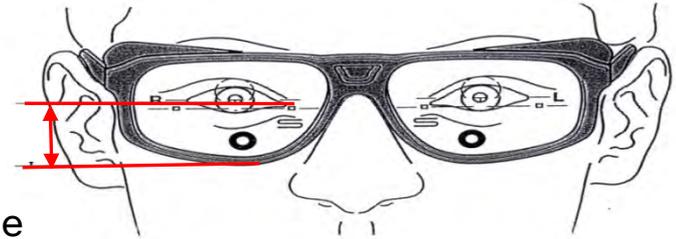
(* position normale, détendue de la tête et du corps , vision parallèle au sol)



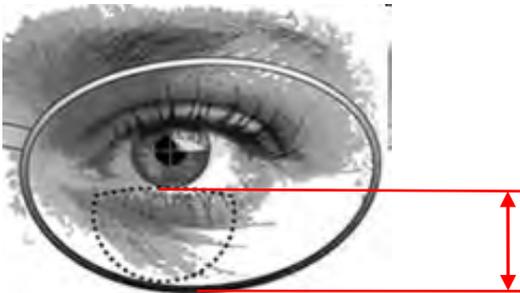
Distance entre le point le plus bas de la monture (système boxing) et la limite de la paupière inférieure

Hauteur – Mesure

- La distance entre A et P est env. La longueur d'un bras.
- Pour réaliser la mesure, A et P doivent être dans une position parallèle. (même hauteur, en position assise si nécessaire)
- La tête et le corps de P doivent être dans une position naturelle
- P regarde droit loin devant
- Il n'est pas inhabituel que les hauteurs soient différentes d'un œil à l'autre



A= Personne réalisant la mesure, P = Porteur



La croix de centrage est placée à 4 mm au dessus du point de référence pour les verres progressifs.
Pour les verres « confort » (par ex. Verres Distanzconfort) elle est placée à 2 mm.

Garanties

Nos produits répondent aux exigences de la norme européenne EN 166, les oculaires et les montures sont marqués et certifiés selon cette norme.

Nous vous rappelons, qu'en raison de ces marquages, aucune modification ne peut être apportée aux oculaires ou la monture et qu'une monture nue ne peut être vendue.

Les produits uvex sont garantis 24 mois contre d'éventuels défauts sur la monture ou les verres.

Garantie adaptation aux verres progressifs de 6 mois à compter de la date de commande, uniquement sur les mêmes paramètres.

En cas d'inadaptation aux verres progressifs, nous échangeons gratuitement la paire de lunette en remplaçant les verres progressifs par des verres bifocaux.

Les défauts suivants sont exclus de la garantie :

- Usure des montures comme par exemple, corrosion due à un contact prolongé avec des solvants, des produits cosmétiques ou la transpiration
- Casse de la monture due à une manipulation inadaptée (ouverture des branches forcée par ex.)
- Oculaires abîmés par une utilisation inappropriée de solvants, nettoyage avec des produits abrasifs, etc...
- Changement d'un oculaire avec une correction différente
- Erreurs sur la correction ou les paramètres de centrage qui ne sont pas imputables à uvex

Relevé de commissions mensuel

- Chaque mois nous vous faisons parvenir un relevé de commissions, nous attendons de votre part une facture de prestations correspondante.

UVEX HECKEL s.a.s. - 44 rue d'Engelstein - La Vialle - F-87320 VAL DE MODER - France

RELEVÉ DE COMMISSION	
N° Relevé : 044159	du 02/06/2017
N° Client : 123456	

OPTIQUE
14 RUE DE LA PLAGE
13008 MARSEILLE
FRANCE

Veuillez trouver ci-dessous votre état de commission arrêté au 31/05/2017 .
Afin de procéder au règlement, merci de nous faire parvenir une facture correspondante au montant total TTC ci-dessous et de joindre une copie du relevé.
En vous remerciant par avance.

Page 1 / 1

Désignation	Montant Net
Porteur	Hors-Taxe
Commission N/Ref. 052146/162/675773 - V/Ref. SOCIETE X DUPONT MAXIME	21.42
Commission N/Ref. 052146/162/675791 - V/Ref. SOCIETE Y DUPOND DIDIER	21.42
Commission N/Ref. 052146/162/676121 - V/Ref. SOCIETE Y MULLER MAXIME	45.72
Commission N/Ref. 052146/162/676338 - V/Ref. SOCIETE Z MARTIN JEAN MICHEL	45.72
Commission N/Ref. 052146/162/677459 - V/Ref. SOCIETE Z DURAND GERARD	51.12
Total Hors-Taxe	185.40
TVA 20,00% payée sur les débite	37.08
Total TTC en votre faveur	EUR 222.48

NOUS VOUS RAPPELONS QUE CECI N'EST PAS UNE FACTURE.

UVEX HECKEL s.a.s. commercialise les marques uvex et Heckel

UVEX HECKEL s.a.s.
44 rue d'Engelstein - La Vialle
F-87320 VAL DE MODER - France

Tel : +33 (0)3 88 07 41 08
Fax : +33 (0)3 88 72 51 08

E-mail : contact.france@uvexheckel.fr
Internet : www.uvexheckel.fr
Internet : www.heckel.com

s.a.s. au capital de 1 200 000 EUR
R.C. Strasbourg 71 434143607
Gest 434 143 657 00002 - APE 4875Z
TVA intracommunautaire FR02434143607

